

*Direction du personnel
et des services*

Décision du 10 juin 1999 modifiant la décision du 12 septembre 1997 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement

NOR : *EQUT9910111S*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu l'arrêté du 4 septembre 1997 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu la décision du 12 septembre 1997 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu les propositions de l'organisation syndicale CGT,
Décide :

Article 1^{er}

Est nommé au comité technique paritaire ministériel en qualité de représentant suppléant du personnel au titre de l'organisation syndicale CGT :

- M. Pacot (Didier), chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. André (Jean-Paul).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur du personnel et des
services,*
P. Chantereau